

Municipalité de Saint-René-de-Matane

RÉSUMÉ RÉMUNÉRATION DES ÉLUS ANNÉE 2023

MAIRE:

Rémunération : 10 155.24 \$ Allocation des dépenses : 5 092.20 \$

TOTAL ANNUEL: 15 247 44 \$

CONSEILLER/ÈRE:

Rémunération : 3 340.56 \$ Allocation des dépenses : 1 668.36 \$

TOTAL ANNUEL: 5 008.92 \$

22

Référence : Règlement 2022-01 — Règlement modifiant le règlement numéro 2018-01 afin de modifier l'indexation de la rémunération de base annuelle des élus.

Fait à Saint-René-de-Matane, ce 15e jour de janvier 2024,

Joyce Bérubé Directrice générale et greffière-trésorière